

Rapport d'activité 2021

L'activité de la CLI s'est poursuivie en 2021 malgré les contraintes organisationnelles liées à la crise sanitaire et à l'attaque informatique subie par le Département en début d'année. La CLI a dû s'adapter à de nombreuses reprises tant au niveau de la tenue de ses réunions (utilisation des outils de visioconférence), qu'à sa participation aux groupes de travail de l'ANCCLI ou en matière de diffusion de l'information.

Outre les réunions de l'Assemblée Générale et du « Groupe Vigilance » qui permettent aux membres de se réunir en présence de représentants du CNPE, de l'ASN et des administrations, le site internet (cli-civaux.fr) permet d'étendre le rôle d'information et de transparence de la CLI à l'ensemble de la population.

Après un bref rappel des modalités et du cadre de l'action, l'activité elle-même sera abordée puis nous terminerons en évoquant les objectifs et les moyens de cette action.

I - Les modalités et le cadre de l'action

A - L'Assemblée Générale

Elle se tient deux fois par an.

La première a eu lieu le 30 mars 2021 en visioconférence compte tenu du contexte sanitaire en vigueur à ce moment-là.

Cette réunion permet à M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes (M. LELOUP, Directeur Prévention des risques et environnement, Mme BARDY, Directrice Sécurité et M. PEDRONO, responsable communication) de présenter le bilan du CNPE de l'année passée et les perspectives de l'année en cours et à M. FREMAUX, Adjoint à la Cheffe de Division Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) Bordeaux de présenter le bilan du CNPE du point de vue de l'ASN.

La seconde réunion, réunion publique, a eu lieu le 4 octobre 2021 à la Maison pour Tous à Nouaillé-Maupertuis, commune du PPI.

Les autres sujets traités au cours de ces assemblées sont développés dans le II.

B - Le Groupe Vigilance

Il est ouvert à tous les membres de la CLI qui ont des questions urgentes à poser. Il se réunit régulièrement avec les responsables de la centrale et en présence, si besoin est, des représentants des administrations et services concernés, à des titres divers, par le fonctionnement de l'usine (ARS, SDIS, DDTV, gendarmerie etc.). Les questions sont, autant que faire se peut, posées par écrit à l'avance et orientées vers les personnes particulièrement qualifiées pour y répondre. Cette manière d'agir a pour but de clarifier le débat et de le rendre, du même coup, plus efficace.

Quatre réunions ont eu lieu en 2021, les 2 mars, 5 juillet, 30 août et 6 décembre. Seule la réunion du 30 août s'est tenue en présentiel.

C - Le Bureau de la CLI

Le Bureau de la CLI s'est réuni avant chaque réunion du comité de vigilance. Les réunions du Bureau permettent de faire le point sur les actualités de la centrale afin notamment de déterminer les sujets qui seront développés lors des Assemblées Générales.

II – Sujets traités en 2021

A - Informations et interventions diverses

- Bilan 2020 et perspectives 2021 du CNPE de Civaux présentés par M. GEVREY, Directeur du CNPE et ses équipes,
- Point sur l'évaluation du CNPE au titre de l'année 2020 présenté aux membres de la CLI par M. GARNIER, Chef de division de l'ASN Bordeaux, L'ASN y a développé les points sur lesquels le CNPE devait fournir des efforts au cours de l'année 2021,
- Informations sur la campagne de distribution des comprimés d'iode dans le nouveau périmètre du PPI présentées par Mme HAVEZ, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète,
- Points réguliers sur la poursuite de l'activité au CNPE dans le contexte de crise sanitaire, par les équipes du CNPE,
- Informations sur la préparation de l'exercice national d'urgence nucléaire ou radiologique initialement prévu les 10 et 11 juin 2020, repoussé aux 19 et 20 janvier 2021 et finalement annulé dans sa version initialement prévue, par les services de la Préfecture,
- Point sur les prélèvements et consommations d'eau et les rejets d'effluents en 2020 par rapport au prévisionnel et prévisionnel 2021 (transmis à la CLI),
- Principes de la cyber-sécurité au sein d'EDF présentés par M. BONAVENTURE, auditeur sécurité informatique au CNPE de Civaux,

- Enjeux, programme et point d'avancement de la visite décennale de l'unité n°1, présentés par M. GEVREY, Directeur du CNPE de Civaux,
- Zoom sur l'inspection de la cuve du réacteur par M. PRUVOST, ingénieur maintenance chaudronnerie circuit primaire, CNPE de Civaux,
- Point sur la construction du bâtiment « centre de crise local » présenté par Mme BARDY, Directrice Sécurité, CNPE de Civaux,
- Instruction d'un réexamen décennal de sûreté et contrôles réalisés par l'ASN, présentée par M. FREMAUX, Adjoint au Chef de Division, ASN Bordeaux,
- Point sur l'arrêt des deux réacteurs du CNPE de Civaux.

B - Questions courantes sur le fonctionnement de la Centrale

On a examiné au cours de l'année écoulée les ESS, ESE, EST, ESR, EIE, soit sur la présentation qu'en ont faite les responsables de la Centrale, soit par les questions qui leur étaient posées.

Voici les principaux thèmes abordés cette année :

- Application partielle d'un programme de maintenance lors de l'arrêt de tranche,
- Non qualité de maintenance sur un assemblage boulonné ayant entraîné une fuite au niveau du joint,
- Récurrence de défaut de préparation d'une activité de vidange ou de remplissage du circuit primaire lors des mises à l'arrêt des réacteurs,
- Perte de la qualification de la connectique d'un électroaimant de soupape protégeant le circuit primaire,
- Dépassement ponctuel de la limite en concentration d'azote au rejet de la station d'épuration du CNPE,
- Anomalie détectée à cause d'un mauvais montage des fins de course d'une pompe,
- Défaut d'assurance qualité dans le montage de la connectique de l'électroaimant d'une soupape,
- Erreur de calcul du coefficient de résistance de ligne ayant entraîné un réglage erroné d'une vanne,
- Manque de robustesse des mesures compensatoires de la Demande de Modification Temporaire du Contrôle commande de l'unité de production n° 2 lors de l'arrêt de maintenance,
- Accès d'un intervenant en zone orange sans disposer du régime de travail radiologique existant et adapté,
- Perte d'un dosimètre électronique neutron en zone contrôlée sur une intervention d'évacuation combustible,
- Arrêt prolongé de la purification du circuit primaire principal lors de la mise à l'arrêt d'un réacteur générant une augmentation de la dosimétrie,
- Intégration d'une donnée erronée dans une application, impactant la puissance nominale du réacteur,

- Utilisation involontaire du dosimètre passif d'un autre intervenant suite à une permutation de pochette FME,
- Défaut de robustesse dans la déclinaison des exigences de maintenance sur les assemblages sensibles ayant conduit à un montage non conforme sur les tuyauteries du niveau cuve,
- Constat d'un phénomène de corrosion atypique sur les gaines de crayons de combustible de trois réacteurs (événement générique),
- Teneur en oxygène sur un circuit de sauvegarde supérieure au seuil chimique attendu ayant nécessité le repli de la tranche 2,
- Analyse erronée d'une défaillance du capteur ayant conduit au non-respect des spécifications techniques d'exploitation,
- Desserrage d'une bague ayant occasionné l'indisponibilité d'une moto-pompe d'un circuit de sauvegarde,
- Erreur d'implantation de paramètre ayant conduit à un décalage du programme de température de référence du système de régulation dans le réacteur,
- Coupure d'une alimentation électrique ayant conduit à l'indisponibilité partielle de l'automatisme d'une vanne permettant le refroidissement de la piscine d'entreposage du combustible en cas de niveau bas lors d'opérations de manutention combustible,
- Tension trop faible sur une armoire électrique lors du couplage du diesel,
- Détection d'hydrocarbures dans l'émissaire secondaire de collecte des eaux pluviales du CNPE situé à l'intérieur du site,
- Application partielle des programmes de maintenance des dispositifs auto-bloquants des tuyauteries des circuits primaires principaux (CPP) et hors CPP,
- Dépassement des 100 kg de perte de fluide frigorigène depuis le 1er janvier 2021,
- Démarrage automatique sans couplage d'un diesel sur critère disjoncteur de ligne ouvert et turbine déclenchée,
- Manque de tension lors d'opérations de maintenance combustible sur un tableau électrique de l'unité 1 alimentant un système de secours,
- Non-respect de conduites à tenir suite à la perte de commandabilité des actionneurs due à la déficience d'une carte électronique,
- Présence d'une source de Césium entreposée supérieure au seuil d'exemption dans la zone de chantier oubliée lors d'une collecte,
- Non port du dosimètre actif d'un tireur radiographique lors du tir,
- Détection d'un phénomène de corrosion sous contrainte sur le circuit d'injection de sécurité de la tranche 1 du CNPE de Civaux,
- Information portant sur le bilan des arrêts programmés de 2020 et le programme industriel de l'année 2021 (au titre de la décision ASN 2014-DC-444),
- Révisions de prélèvements/consommations d'eau et de rejets d'effluents pour l'année 2021 (au titre de l'arrêté INB de 2012),
- Résultats des mesures de concentration des micro-organismes (amibes),
- Bilan mensuel des rejets radioactifs et impact sur l'environnement.

III – Les moyens de l'action

A - L'information

Tous les sujets abordés et débattus en CLI sont publiés dans La lettre de Civaux, distribuée à l'ensemble des habitants des 45 communes du P.P.I qui ont ainsi connaissance des réponses faites par les responsables de la Centrale aux questions émanant de la CLI et qui correspondent aux principales préoccupations des populations.

Le site internet de la CLI permet aux membres de la CLI et à l'ensemble des populations d'être informés en temps réel des événements qui peuvent survenir à la centrale et de manière plus générale, des actualités liées aux centrales nucléaires. Ce site aurait dû être refondu mais, après avoir été retardé une première fois à cause de la crise sanitaire, c'est une attaque informatique impactant le Département de la Vienne en début d'année qui a mobilisé à nouveau les équipes informatiques plusieurs semaines, qui conduisent à ce nouveau report.

La CLI a mis en place une Newsletter au début de l'année 2020. Cela lui a permis d'étendre son offre en matière d'informations et de garder le lien avec ses membres mais également avec le grand public.

Certains internautes questionnent la CLI sur des points à approfondir auxquels nous apportons une réponse individuelle.

B - Les membres de la CLI dans l'action en 2021

1) La participation

La participation des membres aux réunions est plus importante depuis l'élargissement du nombre de communes du PPI.

- Inspections menées par l'ASN

Les membres de la CLI sont régulièrement invités par les inspecteurs de la division ASN de Bordeaux à participer aux inspections qu'ils réalisent sur le site.

- Consultation publique, avis de la CLI

Les membres de la CLI ont été invités à plusieurs consultations :

- Consultation publique ouverte menée par l'ASN (du 20 février au 20 mars 2021) dans le cadre de la création d'une source d'eau ultime, conduisant à l'adoption d'une décision encadrant les modalités de prélèvement d'eau et de rejet d'effluents liquides pour l'exploitation du site nucléaire de Civaux.

- Observations de la CLI en date du 9 septembre 2021 sur la décision fixant les modalités particulières de prélèvement d'eau et de rejet d'effluents liquides pour l'exploitation de la centrale dans le cadre du projet de création de la source d'eau ultime (SEU) du CNPE de Civaux comprenant 3 puits de pompages en nappe.
- Concertation préalable volontaire menée par l'ANDRA sur le projet ACACI visant à augmenter la capacité de stockage autorisée des déchets radioactifs de très faible activité (TFA) du Centre industriel de regroupement, d'entreposage et de stockage, le Cires, sans augmentation de la surface dédiée au stockage du site. Ce projet fera l'objet d'études approfondies et d'une procédure réglementaire propre à toute installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), en particulier un dépôt de la demande d'autorisation environnementale prévu à mi-2022.

- **Webinaires**

Les membres de la CLI ont été invités à plusieurs webinaires sur les thèmes suivants :

- Conséquences d'un accident nucléaire sur la santé le 8 avril 2021, suivi de deux journées (30 septembre et 1^{er} octobre 2021) de présentation des études épidémiologiques et des résultats d'axes de recherche sur la santé et le post-accident, organisée par l'IRSN et l'ANCCLI.
- Journée d'échanges sur les effets biologiques et sanitaires du tritium (8 juillet 2021), organisée par l'IRSN et l'ANCCLI
- Conférence sur la mise à l'abri dans les ERP et les activités économiques face aux risques majeurs (14 octobre 2021) organisée par l'IRMA,
- Systèmes d'alerte, organisé par le Ministère de l'Intérieur (2 novembre 2021).

- **Communications spéciales**

Cette année a été marquée par plusieurs anniversaires riches en informations, diffusés aux membres de la CLI comme :

- Les 10 ans de l'accident de Fukushima : notes d'informations, articles, données chiffrées, numéros spéciaux de magazine, webinaires... de l'IRSN ou l'ASN notamment,
- Les 35 ans de l'accident de Tchernobyl : notes d'informations, articles, données chiffrées,
- Les 20 ans de l'ANCCLI : Rôle de l'ANCCLI,
- Les grands incendies dans la région de Tchernobyl,
- Présentation d'un rapport de l'IRSN *-actualisation des connaissances sur les effets biologiques du tritium-* faisant le bilan de 10 ans de recherches expérimentales en radiotoxicologie humaine et environnementale,
- Les 40 ans des CLI : publication dans la presse locale d'un encart commun à toutes les CLI rappelant aux populations le rôle des CLI.

- **Assemblée Générale de l'ANCCLI**

Des membres de la CLI de Civaux, issus des collèges III et IV (personnalités compétentes en sécurité nucléaire, communication et information et personnes issues des ordres professionnels), ont représenté la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI du 7 décembre 2021 qui s'est tenue à Paris.

- **33^{ème} Conférence annuelle des CLI**

Comme chaque année, des membres de la CLI ont participé à la Conférence annuelle des CLI qui s'est tenue en visioconférence le 9 décembre 2021.

2) Le budget

La CLI dispose d'un budget de 54 400 € annuels afin de mener à bien l'ensemble de ses missions tout en veillant à limiter ses dépenses au strict nécessaire en prenant comme règle absolue d'éviter tout gaspillage, toute dépense superflue. La protection des deniers publics doit rester la préoccupation essentielle des responsables qui ont à en user au nom de leurs concitoyens. A titre d'exemple, les réunions ont lieu dans des salles mises à disposition par le Département ou les communes du PPI.

Conclusion

Comme chaque année, la CLI a travaillé avec un souci permanent de transparence en poursuivant ses principaux objectifs que sont l'information et la sécurité des populations.

L'année 2021 ayant été bousculée par la crise sanitaire internationale, la CLI n'a pas pu organiser les formations prévues pour exposer son rôle aux nouveaux membres ainsi que le leur en tant que membres de la CLI.

Au cours de l'année 2022, la CLI va poursuivre sa mission d'information transversale et indépendante envers le plus grand nombre d'habitants.

La CLI poursuivra ses missions et organisera, conformément aux dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique », une nouvelle réunion publique.

Roger GIL,
Président-délégué de la CLI